

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 19

**OBJET : N° L-25-03/08-12/AG MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
PROJET DE NOUVELLE GENDARMERIE DE CASTILLON-LA-BATAILLE ET PRINCIPE DE
GARANTIE D'EMPRUNT**

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le douze mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAN, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI donne procuration à Fernand ESCALIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean Claude DUCOUSSO.

Le scrutin a eu lieu, Mme Valérie LEVERNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars la délibération « N°L25-03/09-13/AG Validation du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune ».

Vu la convocation envoyée le 12 mars 2025,

Vu la réunion du 13 mars 2025 entre la Sous-Préfecture de Libourne, le Groupement de Gendarmerie Départementale de Gironde, Gironde Habitat et la ville de Castillon-la-Bataille, Considérant la nécessité d'une délibération dans le cadre du projet de construction d'une caserne de gendarmerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, :

- ACCEPTE la modification de l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-préfecture le 18 mars 2025
Et de sa publication le 18 mars 2025*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 18 mars 2025
Le Maire,
Jacques BREILLAT